

L'an **deux mille dix-huit**, le 15 janvier à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune d'**ESCOUSSANS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques CHATELIER, Maire**

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 09 janvier 2018

**Etaient présents** : MM. DENISSE Eric, M. TAINGUY Jérôme, CAILLEUX Olivier, VIMENEY Pascal, Mmes CHASTANIER Marie, CANER Nathaly, GUTIERREZ-SPINOSI Sabine

**Absent représenté** : M. DEMONSAY Jean-Christophe par M. CHATELIER Jean-Jacques.

**Secrétaire de Séance** : Nathaly CANER

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance, 18h50.

**DÉLIBÉRATION 2018-01 : APPROBATION DEVIS DE AGSF POUR LA MISE AUX NORMES DE LA PORTE EXTÉRIEURE DE LA SALLE DU CONSEIL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par rapport à l'accessibilité de la mairie, il faut changer la porte extérieure de la salle du conseil. L'entreprise AGSF nous a fait parvenir un devis de 4 291.73 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le devis ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

<b>Nbre de conseillers en exercice : 09</b>	<b>Présents : 08</b>	<b>Votants : 09</b>
<b>Suffrages exprimés : 09</b>	<b>Pour : 09</b>	<b>Contre : 0</b>
		<b>Abstention : 0</b>

**DÉLIBÉRATION 2018-02 : CHOIX DU BUREAU D'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée des trois offres des différents cabinets d'architecte concernant les travaux pour la convention de bourg.

- AZIMUT, Virginie ALBIRA, Vanessa LEYDIER : 47 710 €
- ATELIER PROVISoire : 56 600 €
- ATELIER BROICHOT : 53 550 €

Après analyse et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Choisit le cabinet d'architecte AZIMUT, Virginie ALBIRA et Vanessa LEYDIER ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette étude.

- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

<b>Nbre de conseillers en exercice : 09</b>	<b>Présents : 08</b>	<b>Votants : 09</b>
<b>Suffrages exprimés : 09</b>	<b>Pour : 09</b>	<b>Contre : 0</b>
		<b>Abstention : 0</b>

### **DÉLIBÉRATION 2018 - 03 : ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIEA DES DEUX RIVES**

Vu l'arrêté de projet de périmètre du syndicat intercommunal issu de la fusion du syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable des deux rives de Garonne et du syndicat intercommunal des eaux et assainissement de Rions, en date du 17 octobre 2017,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 décembre 2017, approuvant le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat dénommé SIEA DES DEUX RIVES,

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet en date du 28 décembre 2017 portant fusion du SIEA de RIONS avec le SIAEP des Deux Rives,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la fusion entraîne une nouvelle élection des délégués des membres du nouveau syndicat au conseil de ce dernier. Les délégués sont élus par le conseil municipal dans les conditions fixées aux articles L. 2122-7, L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 6 des statuts prévoyant que chaque commune est représentée par :

- **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes de moins de 2000 habitants ;**

Après avoir écouté ces explications le conseil municipal procède à l'élection à bulletin secret des délégués.

**Sont élus à l'unanimité :**

- Monsieur Jérôme TAINGUY, délégué titulaire.
- Monsieur Jean-Jacques CHATELIER, délégué suppléant.

<b>Nbre de conseillers en exercice : 09</b>	<b>Présents : 08</b>	<b>Votants : 09</b>
<b>Suffrages exprimés : 09</b>	<b>Pour : 09</b>	<b>Contre : 0</b>
		<b>Abstention : 0</b>

### **DÉLIBÉRATION 2018 - 04 : ELECTION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX AU SIABVO**

**Sont élus à l'unanimité :**

**Délégués communaux :**

- Monsieur Jean-Jacques CHATELIER, délégué titulaire.
- Monsieur Pascal VIMENEY, délégué suppléant.

**Les délégués intercommunaux de la CdC Convergence Garonne :**

- Monsieur Jérôme TAINGUY, délégué titulaire.
- Monsieur Eric DENISSE, délégué suppléant.

- Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 08	Votants : 09
- Suffrages exprimés : 09	Pour : 09	Contre : 00
		Abstention : 00

**DÉLIBÉRATION 2018-05 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R. POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ DU MUR DE SOUTIEN DU CIMETIÈRE DE L'ÉGLISE**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord à la réalisation de ce projet
- MANDATE le maire pour solliciter auprès de Monsieur le Préfet une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux de mise en sécurité du mur de soutien du cimetière de l'église pour un montant de 20 430.00 € HT soit 24 516.00 € TTC.

Le financement sera le suivant :

- DETR (35%) :	7 150.00 €
- Auto financement	17 366.00 €
	*****
TOTAL :	24 516.00 €

- Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 08	Votants : 09
- Suffrages exprimés : 09	Pour : 09	Contre : 00
		Abstention : 00

**DÉLIBÉRATION 2018-06 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R. POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE SES ABORDS IMMÉDIATS**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord à la réalisation de ce projet
- MANDATE le maire pour solliciter auprès de Monsieur le Préfet une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux de réhabilitation de la mairie et de ses abords immédiats pour un montant de 238 299.00 € HT + 42 250.89 HT d'honoraires, soit 336 659.87 € TTC.

Le financement sera le suivant :

- DETR (35%) :	83 405.00 €
- Emprunt :	253 254.87 €
	*****
TOTAL :	336 659.87 € TTC

- Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 08	Votants : 09
- Suffrages exprimés : 09	Pour : 09	Contre : 00
		Abstention : 00

## QUESTIONS DIVERSES

1/ Choix du menu des aînés : Le menu n°2 a été choisi :

- Soupe champenoise avec 3 amuse-bouche.
- Garbure à l'ancienne.
- Foie gras de canard.
- Médaillon de veau, réduction Sauternes, bridge de pommes de terre aux champignons persillés. 3 fromages avec confiture de cerise noire et son petit mesclun.
- Croustade de pommes au calvados + boule de glace.

2/ Animation repas des aînés : Formule ambiance à 400 € avec Monsieur Vincent JACOB.

3/ Achat boîtes de chocolats : Fait.

4/ Inscription au repas des aînés : Madame CAILLEUX s'inscrit au repas.

5/ Convention entre Sauveterre et Cadillac pour les enfants de la commune : Une convention doit être établie entre Sauveterre et Cadillac pour les enfants de la commune qui vont au centre de loisirs. Le Maire prendra contact avec le Maire de Sauveterre et de Cadillac.

Le prochain conseil se tiendra le mercredi 07 février 2018 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Fait et affiché à Escoussans,  
Le 18 janvier 2018

**Le Maire,  
J-J CHATELIER**